



## LA CELLE

### MAIRIE ECOLE



### HISTORIQUE

#### 1879-1880 : naissance du projet

Le 16 novembre 1879, le maire de La Celle donne lecture au conseil municipal d'une lettre en date du 10 novembre, par laquelle le sous-préfet invite le conseil municipal à prendre les mesures nécessaires afin que la maison d'école se trouve dans les conditions voulues par la loi et les instructions<sup>1</sup>. La commune dit ne pas disposer pas à cette date d'emplacement convenable pour la tenue de l'école et le logement de l'institutrice. Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat et du Département pour aider la commune à faire construire l'école et charge le maire de choisir un architecte pour dresser les plans et devis de ce bâtiment.

Daniel, ingénieur civil à Brignoles est chargé de la réalisation de ce projet<sup>2</sup>. L'ingénieur prévoit en juillet 1880 la construction d'une école mixte, composée d'une seule classe séparée en deux par un mur d'une hauteur d'1 mètre 50. Le rez-de-chaussée accueille une salle destinée à la bibliothèque. Les préaux sont accolés au bâtiment central. L'étage est occupé par le logement de l'instituteur.

#### 1880-1883 : approbation et réalisation du projet

Le projet « remplit toutes les conditions que la population peut désirer et [...] elle verrait son exécution avec plaisir ». Il est approuvé par le Conseil municipal le 8 août

<sup>1</sup> Archives Départementales du Var, E dépôt 73/ 201, 16 novembre 1879.

<sup>2</sup> ADV, 2 Op 37/2 ; E dépôt 73/129.

1880<sup>3</sup>. L'année suivante, le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle de terrain 1305 du plan cadastral, appartenant à M. Olivier, maire de la commune, située à l'entrée du village et présentant une bonne exposition<sup>4</sup>.

La construction de la maison d'école est financée grâce à un emprunt de 4000 francs à la Caisse des écoles contracté par la commune, une subvention de 11 000 francs de l'Etat et une subvention de 1 500 francs du département<sup>5</sup>. Les 4 000 francs restant sont pris à la charge de la commune. Mais à la fin de l'année 1881, les subventions allouées à la commune par l'Etat et le Département baissent suite au grand nombre de sollicitations des communes pour la construction de leur maison d'école ; l'Etat ne peut accorder que 10 000 francs et le Département 250 francs. Pour pallier la baisse des financements, le conseil municipal vote un emprunt à la Caisse des écoles de 6 250 francs remboursables en 30 ans ainsi qu'une imposition de six centimes ¼ au principal des quatre contributions directes<sup>6</sup>.

La réalisation des travaux est confiée par adjudication à l'entrepreneur Gassier le 30 avril 1882. La construction commence peu après mais certaines améliorations sont apportées en cours d'exécution. L'ingénieur Daniel dresse un nouveau plan le 10 février 1883<sup>7</sup>. La fenêtre double au centre de la façade est remplacée par une porte d'entrée, l'escalier de distribution intérieur est modifié, la bibliothèque disparaît au profit d'une petite cuisine et d'un cabinet de travail pour l'instituteur ou l'institutrice.

## 1883 : réception des bâtiments

Les travaux sont achevés en août 1883. Le 16 de ce mois a lieu la réception provisoire des bâtiments par M. Daniel, auteur du projet et chargé de la surveillance des travaux<sup>8</sup>. Il est assisté du maire Lucien Jauffret, de l'adjoint Louis Jauffret et des conseillers municipaux Paul Pelissier et Louis Barbier. Le procès-verbal indique que les travaux sont terminés et dresse le décompte définitif. La dernière ligne de ce décompte indique une dépense de 400 francs pour une allégorie sculptée en pierre tendre. Ce bas-relief, encore visible sur la façade de la mairie, est ici mentionné pour la première fois dans l'une des pièces du dossier de construction.

Des réjouissances sont organisées à l'occasion de la réception des bâtiments scolaires auxquelles assistent M. Garipuy, sous-préfet de Brignoles, M. Rossolin, conseiller général, M. Fages, secrétaire de la Sous-Préfecture, M. Essautier, délégué cantonal de l'instruction, les auteurs du projet, le maire, son adjoint et ses conseillers municipaux. L'arrivée du Sous-Préfet est « saluée par des salves d'artillerie et le tambour battant aux champs »<sup>9</sup>. Il est accueilli par les enfants de l'école, dont le cortège est mené par la

<sup>3</sup> ADV, E dépôt 73/ 201, 8 août 1880.

<sup>4</sup> *Ibidem*, 17 octobre 1880.

<sup>5</sup> *Ibidem*, 21 novembre 1880 ; 5 décembre 1880.

<sup>6</sup> *Ibidem*, 11 décembre 1881.

<sup>7</sup> ADV, 2 Op 37/2.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> ADV, E dépôt 73/ 201, 16 août 1883.

directrice Mademoiselle Bonnaud. Le cortège se dirige ensuite au son de la Marseillaise vers la nouvelle école où le Maire prononce un discours dans lequel il prouve « les bienfaits de l’instruction basée sur les principes mêmes du Gouvernement Républicain. Ces paroles ont été applaudies aux cris mille fois répétés de vive La République »<sup>10</sup>. Le Préfet prend la parole en suivant et « fait la comparaison de l’instruction dans les temps anciens avec le milieu où nous vivons, il a démontré tout ce que le Gouvernement Républicain faisait pour cette instruction »<sup>11</sup>. L’assemblée procède ensuite à la réception des bâtiments. Le Sous-Préfet assiste aux jeux champêtres donnés à l’occasion de la fête patronale de Notre-Dame. La journée se poursuit avec un banquet, la visite de l’ancienne mairie, l’ancienne école et le cercle républicain où les membres ont préparé une réception.

La relation de cette journée de réjouissances est intéressante à plus d’un titre. Au travers des discours prononcés par le maire et le sous-préfet apparaît tout d’abord l’importance du rôle que revêtent les écoles pour l’implantation de la République sur le territoire national, notamment en tant que lieu de formation des futurs citoyens.

Ensuite, l’organisation des réjouissances témoigne de l’existence de la fête en tant qu’élément constitutif de la vie d’une communauté, utilisée à des fins de propagande républicaine, au-delà même des dissociations entre République et religion (les jeux champêtres auxquels assiste le Préfet sont organisés à l’occasion de la fête patronale de la Sainte-Anne). Dans ce folklore républicain, la visite de l’ancienne mairie, de l’ancienne école et du cercle républicain constituent les nouveaux passages obligés du circuit organisé en l’honneur du magistrat venu dans la commune.

Enfin, la mention d’une « ancienne mairie » indique que l’institution municipale est à cette date déjà installée dans la maison d’école<sup>12</sup>. Cette modification du projet initial, qui n’a jamais été soumise à validation lors des phases de préparation et de réalisation, va quelques mois plus tard poser problème à la commune, les subventions perçues par la mairie ne pouvant être utilisées à d’autres fins que la construction d’une école.

## **1884-1886 : affaires Gassier et Berthon**

L’installation irrégulière de la mairie au premier étage de la maison d’école est en effet relevée dès le mois de février 1884<sup>13</sup>. L’administration, représentée par le Préfet, se dit alors prête à tolérer cette situation à condition que la commune fasse exécuter certaines améliorations : il s’agit du percement de deux portes au premier étage et de l’installation d’une petite fontaine dans la cour (ce deuxième point ne sera pas retenu par le conseil municipal).

---

<sup>10</sup> *Ibidem.*

<sup>11</sup> *Ibidem.*

<sup>12</sup> *Ibidem.*

<sup>13</sup> ADV, E dépôt 73/ 201, 18 février 1884.

La réception définitive du bâtiment n'a lieu qu'après la réalisation de ces améliorations, le 6 octobre 1884<sup>14</sup>. Pour autant, le dossier de la construction de l'école ne sera pas clos avant 1886. En effet, pendant deux années, la commune va être en conflit avec le sculpteur Berthon et l'entrepreneur Gassier.

Berthon, sculpteur à Carcès, est l'auteur de l'allégorie de la façade la mairie-école, représentant l'écusson de la Celle et deux allégories de l'éducation laïque accompagnées de la devise « Liberté Sciences Egalité ». Les conseillers municipaux refusent de payer cette créance, qui s'élève à 450 francs. Ils justifient ce refus par l'irrégularité de la commande – elle a été acquise par l'ancien maire sans que cette décision ait été soumise au conseil et sans l'avis de l'autorité supérieure - et par leur désaccord avec le projet. Ils estiment que cette allégorie « n'est d'aucune nécessité », qu'elle est « complètement inutile » et « trop somptueuse pour la commune »<sup>15</sup>.

Le conflit concerne également l'entrepreneur, M. Gassier. Le conseil municipal refuse de reconnaître divers travaux réalisés lors de la construction du groupe scolaire, exécutés non conformément aux plans et devis approuvés : une surélévation d'un mur, quatre têtes de cheminée, le balcon de la fenêtre du milieu et encore une fois l'allégorie sculptée. Il s'agit vraisemblablement des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs destinés à transformer le projet initial d'école en mairie-école. Les conseillers municipaux décident de revenir sur le procès-verbal de réception définitive et d'en retirer la somme de 900 francs<sup>16</sup>. Le 13 juillet 1885, le Conseil de Préfecture décide de procéder à une expertise contradictoire. Les deux parties s'accordent finalement sur un arrangement amiable : la commune de La Celle s'engage à payer à M. Gassier la somme de 1 400 francs pour solde de son entreprise, non compris l'allégorie. M. Gassier s'engage quant à lui à construire quatre souches de cheminées et à remplacer par un autre appui la fenêtre à balcon du milieu de la façade<sup>17</sup>. Les travaux sont achevés le 14 février 1886<sup>18</sup>.

Cette affaire semble avoir eu quelques incidences sur la vie politique de la commune, qui a connu trois maires en l'espace de trois ans. Lucien Jauffret, qui a porté le projet de mairie-école, est maire jusqu'en janvier 1884. Il est remplacé par Louis Jauffret, qui démissionne en décembre 1886<sup>19</sup>. Le Conseil municipal élit alors Paul Jules pour le remplacer.

## Un éclairage sur la commande de 1880 ?

Ces deux affaires éclairent les circonstances de la construction de l'école de la Celle. Il est probable que le Maire porteur de ce projet, Lucien Jauffret, ait eu dès l'origine l'intention de profiter de la construction de l'école pour offrir à sa commune une

<sup>14</sup> ADV, 2 Op 37/2 ; E dépôt 73/129.

<sup>15</sup> ADV, E dépôt 73/201, 30 septembre 1884, 5 décembre 1884, 5 décembre 1886, 19 décembre 1886.

<sup>16</sup> *Ibidem*, 8 décembre 1884.

<sup>17</sup> *Ibidem*, 22 octobre 1885.

<sup>18</sup> *Ibidem*, 14 février 1886.

<sup>19</sup> *Ibidem*, 19 décembre 1886.

nouvelle mairie. Ce choix de rassembler les deux fonctions en un même édifice est certes fréquent dans les années 1880, mais le financement de chacune des parties est distinct : la construction d'un hôtel de ville donne uniquement droit à une aide financière du département tandis que la construction d'une école permet d'accéder à des subventions plus élevées, octroyées par l'Etat via le ministère de l'Instruction publique. C'est probablement la raison pour laquelle aucun document officiel (délibération, devis, cahier des charges, dessins...) n'évoque l'installation de la mairie dans l'école.

Ainsi, le Maire Lucien Jauffret s'est vraisemblablement entendu avec l'entrepreneur et le sculpteur en dehors des circuits officiels pour faire exécuter ces travaux. Il semble toutefois peu probable que le conseil municipal n'ait pas été au fait de ces arrangements. En effet, comment expliquer que la commission municipale ait approuvé le procès-verbal de réception provisoire des travaux alors que la mairie était à ce moment installée dans l'école et que le décompte définitif incluait les 400 francs pour l'allégorie sculptée ? Lucien Jauffret sera désigné comme seul responsable dans les délibérations du Conseil municipal. L'irrégularité de la procédure n'est découverte qu'une fois la construction achevée, peut-être lors des réjouissances organisées à l'occasion de la réception des bâtiments, au cours desquelles le Sous-Préfet visite une mairie-école qu'il n'a jamais eu l'occasion d'approuver...

Ce subterfuge éclaire également le sujet de l'allégorie sculptée, accompagnée de son originale devise « Liberté Sciences Egalité » et de l'inscription, aujourd'hui disparue, « ERROREM ERIPTO. SUA RADIATIO DA[BIT] SCIENTIAM DURABLEM »<sup>20</sup>. Ce programme décoratif prend en effet tout son sens si l'on considère qu'il a été commandé pour orner une école. Le maire de La Celle trouve ici un compromis intéressant : il commande un décor grâce auquel le bâtiment prend l'apparence d'une mairie tout en choisissant un sujet adapté à une école. De plus, la transformation de la devise de la République Française est rendue possible par le fait que cette allégorie sculptée ait été réalisée en dehors des rouages de la commande publique, garante de l'homogénéité du discours officiel de la Troisième République.

## Installation de l'horloge publique (1895)

**E**n septembre 1895, le maire expose au conseil municipal l'état d'usure des rouages de l'horloge placée au sommet de l'église de la commune, malgré diverses réparations. Il propose d'installer une nouvelle horloge au-dessus de la mairie « endroit très propice et central »<sup>21</sup>. Le projet dressé par M. Laire, architecte départemental, s'élève à 2 000 francs. Un traité est passé le 13 mars 1896 avec L. D. Odobey, horlogers-mécaniciens à Morez-du-Jura. L'installation de l'horloge au sommet de ce bâtiment achève de lui donner la physionomie d'une mairie.

---

<sup>20</sup> Cette inscription a été relevée par Maurice Agulhon, qui la mentionne dans son article « La mairie », in *Les lieux de mémoire*, s.dir. P. NORA. Elle pourrait se traduire par la maxime suivante : « Enlève l'erreur. Sa suppression donnera naissance à une science durable. »

<sup>21</sup> ADV, 2 Op 37/3.

## Un projet rejeté : construction d'une école et installation d'une auberge de jeunesse (1937)

Le Conseil municipal de La Celle vote le 14 mars 1937 le projet de construction d'une nouvelle école. Cette décision est motivée par le préjudice causé aux enfants de la commune, qui, réunis en classe unique, « se trouvent ainsi frappés d'un préjudice considérable et se voient inférieurs à leurs camarades des villes »<sup>22</sup>. Le maire souligne ensuite « la grande gêne qu'il existe soit pour la maîtresse, soit pour les personnes qui viennent à la mairie pour leurs affaires soit même pour le Conseil Municipal attendu que école et mairie ne font qu'un seul bâtiment et qu'il n'y a qu'une seule entrée pour accéder au logement de la maîtresse et à la salle de la mairie »<sup>23</sup>. En effet, l'administration municipale nécessite de plus en plus d'espace et se trouve rapidement contrainte par des locaux exigus et inadaptés à la cohabitation mairie/école. Ce projet lui permettrait de plus d'installer dans l'espace occupé par l'école une auberge de jeunesse, qu'elle juge appropriée « en raison des nombreux excursionnistes et autres personnes venant visiter, soit les roches pittoresques de la commune, soit l'ancienne abbaye »<sup>24</sup>.

Ce projet est rejeté par l'inspecteur d'Académie et la Préfecture, qui jugent cette création non indispensable vu le nombre d'élèves de la commune.

## Les travaux de 1972

En 1972 la mairie est entièrement réaménagée. Les plans dressés à cette date par Pierre Cauvin montrent que l'école n'est plus installée dans le bâtiment, que le préau couvert des filles a été démoli et que le préau couvert des garçons a été modifié<sup>25</sup>.

Le projet dressé par l'architecte prévoit l'aménagement au rez-de-chaussée des pièces nécessaires à la mairie : salle du conseil, bureau du maire, secrétariat, salle du cadastre, salle des archives ainsi qu'un garage. Une entrée est aménagée dans le mur ouest du bâtiment principal. L'étage, autrefois réservé à la mairie, doit accueillir deux appartements de fonction pour le secrétaire de mairie et le garde-champêtre éboueur.

---

<sup>22</sup> ADV, 2 Op 37/2, extrait du registre des délibérations.

<sup>23</sup> *Ibidem*.

<sup>24</sup> *Ibidem*.

<sup>25</sup> ADV, 1181 W 19.

## DESCRIPTION

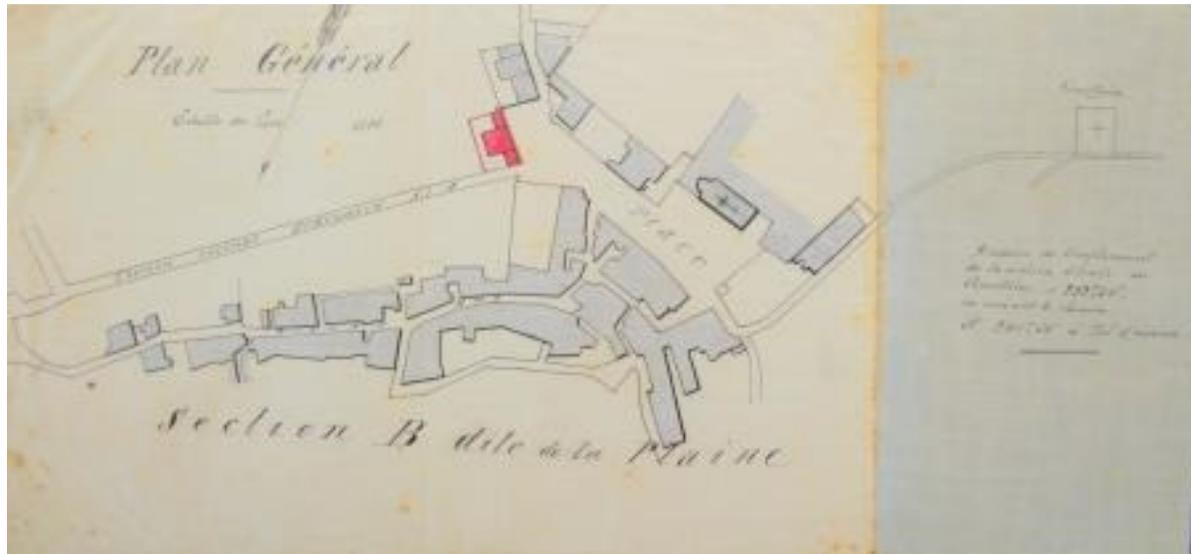
La mairie de La Celle est construite à l'entrée du village de La Celle, en bordure de la route de Brignoles. Elle est isolée du noyau villageois mais sa façade donne sur la place principale du village, en face de l'abbaye. La construction, composée de deux corps de bâtiment, possède un étage carré. Un escalier à deux repos, placé au centre de la construction, permet de desservir l'étage.

Le rez-de-chaussée est légèrement exhaussé sur des fondations en maçonnerie hydraulique. Les murs sont construits en maçonnerie ordinaire, composée de moellons calcaires issus de carrières locales. La brique est utilisée pour les encadrements des portes et fenêtres. Selon le devis, la corniche en terre cuite a été prise chez Messieurs Massié, cadet et fils, fabricants de poterie à Vaillauris dans les Alpes-Maritimes.

La façade du bâtiment principal est divisée en trois travées rythmées par des ouvertures rectangulaires. Elle est couronnée par une corniche à modillons. La porte d'entrée, au centre, porte l'inscription « HÔTEL de VILLE ». Une horloge est installée au sommet de la façade dans son axe central. Les élévations latérales et postérieures présentent une génoise à trois rangs.

Une allégorie sculptée en pierre tendre orne la façade principale. Elle représente deux allégories de l'éducation laïque (l'une montre les lettres de l'alphabet tandis que l'autre tient des livres) placées autour de l'écusson de La Celle. Au sommet de la composition, une couronne d'étoiles encadre une inscription. Un ruban porte la devise suivante : « Liberté Sciences Egalité ».

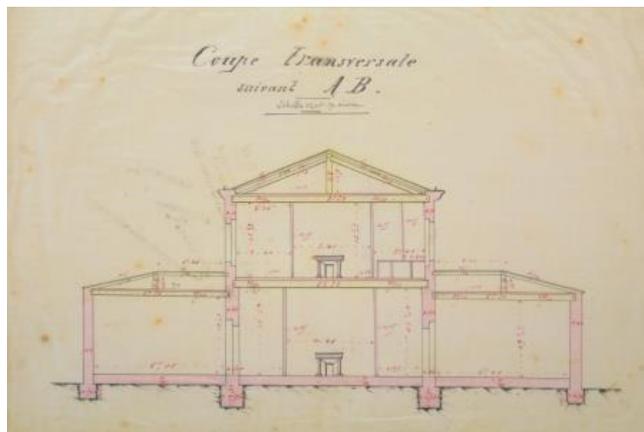
## ILLUSTRATIONS



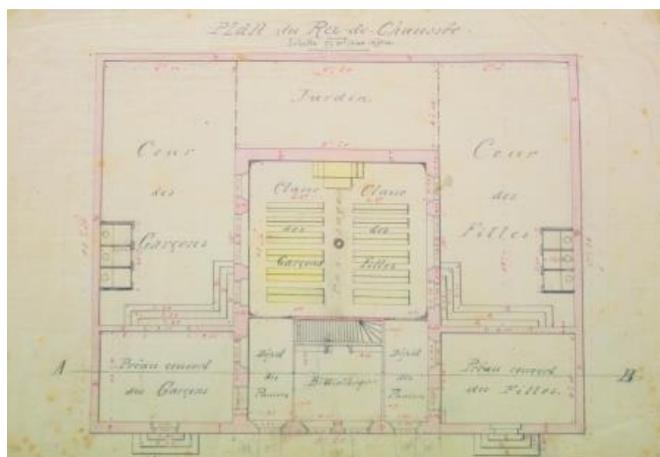
**Illustration 1.** Daniel, école mixte de La Celle, plan général, 1880.  
Papier entoilé, aquarellé, 42,5 x 21 cm.  
Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



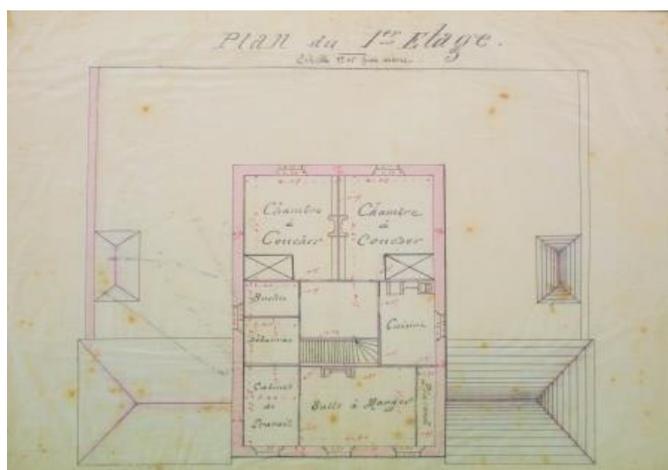
**Illustration 2.** Daniel, école mixte de La Celle, façade principale, 1880.  
Papier entoilé, aquarellé, 31 x 21 cm.  
Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



**Illustration 3.** Daniel, école mixte de La Celle, façade principale, 1880.  
 Papier entoilé, aquarellé, 31 x 21 cm.  
 Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



**Illustration 4.** Daniel, projet de construction d'une mairie-école, plan du rez-de-chaussée, 1880.  
 Papier entoilé, aquarellé, 31 x 21 cm.  
 Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



**Illustration 5.** Daniel, école mixte de La Celle, plan du 1<sup>er</sup> étage, 1880.  
 Papier entoilé, aquarellé, 31 x 21 cm.  
 Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



**Illustration 6.** Daniel, plan des améliorations proposées à l'école mixte de La Celle, 1883. Papier entoilé, dessin à l'encre, 29 x 37,5 cm. Archives départementales du Var, E dépôt 73/129.



**Illustration 7.** Carte postale *La Celle - La Place*, début 20e siècle. Mairie de La Celle.



**Illustration 8.** Carte postale *Brignoles et ses environs – L'hôtel de Ville de La Celle*, collection « La Provence artistique et pittoresque », début 20e siècle. Mairie de La Celle.



**Illustration 9.** Mairie de La Celle, façade principale, 2013.

Karyn Zimmermann-Orengo / SMPPV-PAH / avril 2013





**Illustration 10.** Mairie de La Celle, façade principale, détail de l'horloge, 2013.



**Illustration 11.** Mairie de La Celle, façade principale, allégorie sculptée, 2013.



**Illustration 12.** Mairie de La Celle, corps de bâtiment ouest, vue depuis la place, 2013.

Karyn Zimmermann-Orengo / SMPPV-PAH / avril 2013



**Illustration 13.** Mairie de La Celle, corps de bâtiment ouest, vue générale, 2013.



**Illustration 14.** Mairie de La Celle, corps de bâtiment ouest, vue postérieure, 2013.

## BIBLIOGRAPHIE

AGULHON Maurice, *La République au Village*, Seuil, Paris, 1979.

AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989.

ANDRIEUX Jean-Yves *L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. SCEREN CNDP2009.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, éditions Quarto Gallimard, trois volumes, 1997,

[1ère éd. 1984-1992]

Karyn Zimmermann-Orengo / SMPPV-PAH / avril 2013



ERROR: stackunderflow  
OFFENDING COMMAND: ~

STACK: